

EXÉCUTION DE LA VENTE/GARANTIES

En cas de double enchère avérée, le lot sera remis en vente immédiatement et le public sera admis à enchérir à nouveau.

Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication les frais suivants :

- 23 % TTC + 3.6%TTC pour les acheteurs via Interenchères + FRAIS achat armes catégorie C (30 € TTC par arme).

Une fois l'adjudication prononcée, les lots seront sous la responsabilité des acquéreurs.

Une exposition préalable permettant aux amateurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation, une fois l'adjudication prononcée.

Les dimensions inscrites au catalogue sont données à titre indicatif.

Les attributions à un artiste donné, émises dans ce catalogue, ne sont pas des données objectives et immuables :

elles reflètent notre analyse et l'opinion majoritaire chez les spécialistes au moment où le catalogue est mis sous presse.

Ce consensus est susceptible d'évoluer dans le temps, en même temps que les connaissances.

Conformément aux dispositions de l'article L.321-7 du code de commerce, l'action en responsabilité à l'encontre de la SARL CORTOT ET ASSOCIES ou de la SELARL Hugues CORTOT se prescrit par cinq ans à compter de la vente aux enchères.

ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES et ORDRES d'ACHAT

Ce service est rendu par l'Étude dans les conditions suivantes :

Cette faculté sera donnée en priorité aux amateurs s'étant déplacés à l'exposition de la vente.

Les demandes de lignes téléphoniques comme les ordres d'achat devront impérativement être confirmés par écrit, au plus tard le vendredi précédant la vente, par courrier, ou e-mail. Toute demande de ligne portant sur un lot dont l'estimation basse est inférieure à 300 € ne sera pas prise en compte. Une consignation bancaire sera exigée pour tout ordre d'achat ou toute demande d'enchère par téléphone.

En aucun cas l'Étude ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque dysfonctionnement technique ou humain, les demandes de lignes téléphoniques et les ordres d'achat n'étant qu'une simple facilité accordée aux acquéreurs, à leurs risques et périls.

PAIEMENT

Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, frais et taxes. L'adjudicataire pourra acquitter son bordereau par les moyens suivants :

- En espèces : jusqu'à 1 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers particuliers sur présentation de leurs papiers d'identité.

- Virement bancaire

- Par carte bancaire : dans la limite de 5 000 € pour les paiements à distance et 10 000 € pour les paiements avec saisie du code secret. En outre, une commission de 1,50 % sera prélevée sur le bordereau d'adjudication pour les paiements hors Union Européenne.

INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHÈRES (TEMIS)

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la société CORTOT ET ASSOCIES Commissaires-Priseurs ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Le Fichier TEMIS peut être consulté par toutes les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ». L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme. Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, la société CORTOT ET ASSOCIES Commissaires-Priseurs pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs

demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par la société CORTOT ET ASSOCIES Commissaires-Priseurs : par écrit auprès de la société CORTOT ET ASSOCIES Commissaires-Priseurs, - Pour les inscriptions réalisées par d'autres professionnels abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction. L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes. LES NOTIFICATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX SUITES DE L'ADJUDICATION SERONT ADRESSÉES À L'ADRESSE E-MAIL ET/OU A L'ADRESSE POSTALE DÉCLARÉE PAR L'ENCHERISSEUR AUPRÈS DE LA STRUCTURE LORS DE L'ADJUDICATION. L'ENCHERISSEUR DOIT INFORMER LA SOCIÉTÉ CORTOT ET ASSOCIES COMMISSAIRES-PRISEURS DE TOUT CHANGEMENT CONCERNANT SES COORDONNÉES DE CONTACT. »

DELIVRANCE DES LOTS

Les enlèvements se feront sous la responsabilité des acquéreurs et en présence du personnel de l'Étude, en fin de vente, ou dans les plus brefs délais (fermeture le week-end).

Au-delà de deux mois après la vente, les lots achetés réglés ou non réglés restant à l'Étude ou dans un entrepôt de stockage de l'Étude feront l'objet d'une facturation de 3 € HT (soit 3.60 € TTC) par jour et par objet.

EXPÉDITION DES LOTS

L'Étude ne réalise pas d'envoi et décline toute responsabilité dans la livraison des lots. L'acheteur peut contacter sans restriction tout prestataire de son choix sauf pour les armes de catégorie C dont il devra prendre livraison selon des modalités particulières inhérentes à la législation en vigueur. A titre indicatif, l'Étude tient à disposition de sa clientèle une liste de professionnels de l'expédition et du transport.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à l'article L.561-2, 14° du code monétaire et financier, les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont applicables à l'Étude en sa qualité d'opérateur de ventes aux enchères publiques lorsque celle-ci procède à une transaction ou une série de transactions liées d'un montant égal ou supérieur à 10 000 €. En conséquence, l'adjudicataire ou son mandant s'engage à fournir spontanément l'ensemble des documents permettant l'établissement de son identité. Dans certains cas prévus par le Code monétaire et financier, l'Étude peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre de bonne foi à toute interrogation permettant à l'établissement de se conformer à ses obligations légales.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses activités de ventes aux enchères, l'Étude est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur, lesquels disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à l'Hôtel des Ventes. Ce dernier pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.